



# Le P.A.V.E. mensuel

Protection Animale - Végétarisme - Ecologie

Newsletter Protection-des-animaux.org

— Edition Avril 2007

— Numéro 9

## Plus de 2000 personnes réunies contre vents et pluie Place du Panthéon à Paris pour défendre les animaux !!!

Le Samedi 24 Mars dernier, plus de 70 associations de défense des animaux venues des quatre coins de la France et même de Belgique ont défilé ensemble pour faire entendre leurs revendications et interpeller les candidats aux élections 2007 (présidentielles et législatives). L'occasion pour les présidents des associations de protection animale de prendre la parole devant les manifestants et ainsi de faire entendre " leurs voix pour les animaux ". Parmi eux, notre présidente Brigitte Bardot, Caroline Lanty pour la SPA, Allain Bougrain-Dubourg pour la LPO, Ghislain Zuccolo pour la PMAF, Frédéric Freund (au nom de Jean-Pierre Kieffer) pour l'OABA, Jacques Desmeules pour la LFCV, Alice Rallier pour PETA, Claire Starozinski pour l'Alliance Anticorrída, Josyane Querelle pour la FLAC... Brigitte Bardot, rappelant que l'événement



se voulait apolitique, a lancé un appel à tous les candidats afin de leur " rappeler nos attentes en faveur des animaux et tenter d'obtenir certains engagements... ".

Les présidents des associations, après avoir symboliquement donné leurs voix pour les animaux en déposant leurs bulletins de vote dans l'urne prévue à cet effet, ont mené le cortège jusqu'à la rue Monge, au rythme des tambours qui cadençaient la marche et au son de cris d'animaux diffusés

ponctuellement.

Les manifestants étaient quant à eux amenés à " voter " en fin de manifestation.

Ce sont au final plus de 2000 personnes qui se sont rassemblées au Panthéon et qui ont défilé dans les rues de Paris, faisant de cette manifestation la plus importante de ces dix dernières années en matière de protection animale.

*Fondation Brigitte Bardot*

### Menace sur les éléphants



→ Page 4

### Le tigre menacé d'extinction en Chine



→ Page 6

### IFAW soutient la décision du Japon de renoncer à la chasse à la baleine cette saison



→ Page 8

### Réponses des candidats à l'élection présidentielle



→ Page 10

#### Le P.A.V.E. mensuel

**Editeur :** Protection-des-animaux.org – Site d'information et de sensibilisation à la protection animale.

Courriel : [webmaster@protection-des-animaux.org](mailto:webmaster@protection-des-animaux.org)

*Le P.A.V.E. mensuel* est le journal d'information mensuel gratuit du site [protection-des-animaux.org](http://protection-des-animaux.org).

Il est édité à 15 800 exemplaires, et téléchargeable gratuitement sur [www.protection-des-animaux.org](http://www.protection-des-animaux.org)

## Une nouvelle loi contre les acquittements

La nouvelle loi sur le bien-être animal qui, après la Chambre, a été approuvée hier également au Sénat et interdit entre autres expressément la zoophilie, permettra d'éviter des jugements très contestables comme l'acquittement scandaleux des bourreaux de bétail d'Anderlecht d'hier. L'organisation de défense des droits des animaux GAIA se réjouit de la modification législative en tant que "mesure nécessaire contre l'impunité juridique de fait en cas de cruautés envers des animaux qui menace de devenir la tendance dans notre pays".

La nouvelle loi stipule que "personne ne peut se livrer à des actes non visés par la présente loi et qui ont comme conséquence, sauf en cas de force majeure" (une collision impossible à éviter par ex.) "de faire périr sans nécessité un animal ou de lui causer sans nécessité une mutilation ou des souffrances." De plus, l'interdiction de zoophilie est formellement reprise dans

la loi et en cas d'infractions, les peines d'emprisonnement maximales sont doublées de trois à six mois et en cas de récidive, passent à douze mois.

La cause directe de cette modification législative a été l'arrêt de la Cour d'Appel d'Anvers qui, le 8 novembre 2006, a acquitté un individu qui avait abusé sexuellement des dizaines de chiens pendant deux ans. De plus, la nouvelle loi s'avère plus que nécessaire, étant donné l'acquittement, avant-hier, par la Cour d'Appel de Bruxelles, des sept marchands de bétail qui avaient manifestement martyrisé des bovins au marché d'Anderlecht.

L'ancienne loi, qui stipulait que "nul ne peut se livrer sciemment à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour but de faire périr inutilement un animal ou de lui causer inutilement une mutilation, une lésion ou des souffrances" avait suscité de plus en plus d'interprétations judiciaires très contestées. Les juges

concernés estimaient que la preuve d'une dite intention particulière devait être fournie. Mais en dépit des images vidéo, des photos et des témoignages scientifiques qui démontraient clairement le contraire, cette preuve n'avait pas été apportée selon eux, étant donné que le prévenu niait lui-même carrément avoir consciemment voulu faire souffrir les animaux. Au contraire, d'autres tribunaux de juridiction supérieure (Cours d'Appel de Liège et de Mons dans le procès contre les marchands de bétail de Ciney) ont bien estimé dans des cas analogues que les maltraitements étaient prouvés.

La nouvelle loi est née sous l'impulsion de la Sénatrice Christine Defraigne (MR), de la Députée Magda De Meyer (sp.a) et du Sénateur Ludwig Vandenhove (sp.a).

*Source : GAIA*

## IFAW demande instamment au Premier Ministre canadien d'annuler la chasse aux phoques

IFAW (Fonds international pour la protection des animaux - [www.ifaw.org](http://www.ifaw.org)) demande au gouvernement canadien d'annuler la chasse commerciale aux phoques en raison de l'absence inquiétante de phoques et la mauvaise qualité de la glace dans le Golfe du Saint-Laurent.

Les conditions de glace sur la côte Est du Canada s'annoncent comme étant les pires jamais enregistrées selon les toutes dernières informations d'Environnement Canada.

Normalement, les phoques du Groenland donnent naissance et allaitent leurs petits sur la banquise du Golfe du Saint-Laurent, mais l'absence de toute glace explique que très peu de phoques du Groenland et de phoques à capuchon ont été aperçus.

« C'est très troublant » a déclaré Sheryl

Fink, chercheur scientifique d'IFAW. « Les vols de surveillance ont rapporté qu'aucun phoque du Groenland n'a pu être repéré dans le sud du Golfe du Saint-Laurent. »

Jusqu'à présent, les conditions de la glace dans le Golfe semblent plus mauvaises qu'en 2002, année où les scientifiques du gouvernement canadien avaient estimé à 75% le nombre de bébés phoques morts à cause de la mauvaise qualité de la glace.

Le mois dernier, IFAW rendait public un rapport scientifique révélant que pour 9 des 11 dernières années, la couverture de glace avait été bien en dessous des normales enregistrées sur 37 ans.

Alors que ce fragile habitat disparaît d'année en année, le gouvernement a autorisé l'abattage d'un nombre croissant de phoques.

Avec l'annonce du TAC (Total de captures autorisées) de la chasse aux phoques 2007 attendue d'un jour à l'autre et devant la menace du réchauffement climatique, le gouvernement Harper a l'occasion de démontrer qu'il est prêt à donner une chance à la faune canadienne.

« Le Canada peut prendre des décisions immédiates et concrètes afin de combattre les effets du réchauffement climatique sur ces espèces. A la lumière de ces récentes informations concernant la qualité de la glace, la solution la plus raisonnable est d'annuler la chasse commerciale aux phoques de cette année, » a ajouté Mme Fink.

*Source : IFAW*

## Cirque : la poudre aux yeux du ministère

Un collectif d'associations de protection animale dénonce la faiblesse du projet d'arrêté de Nelly Olin sur les animaux de cirques.

Alors que les associations de protection animale ont collectivement travaillé sur des propositions concrètes (lire les propositions) concernant la révision imminente de l'arrêté du 21 août 1978 (réglementant les installations mobiles notamment les conditions de fonctionnement des cirques), notre Ministre de l'Ecologie Madame Nelly Olin annonce en date du 26 février 2007 qu'elle envisage d'interdire par arrêté la présence des girafes, des hippopotames et des rhinocéros dans les cirques.

Toutes les associations de protection animale s'entendent pour réagir à cette décision jugée complètement vide de sens puisqu'elle ne concerne que 2 girafes, une dizaine d'hippopotames (dont un seul légalement déclaré) et ZERO rhinocéros (depuis 2004). D'après le ministère, " ces espèces au sein de tels établissements itinérants nécessitent des conditions d'entretien difficiles à réunir ". N'est ce pas le cas également pour d'autres espèces sauvages ?

Ne remettant pas en cause l'urgence de la situation de ces 3 espèces, il est tout de même honteux et injuste de laisser sur le bas côté plus de 1200 animaux parmi lesquels plus de 500 félins (les plus nombreux), plus de 130 serpents, près de 100 singes, plus de 40 ours, 30

éléphants.

Respecte-t-on les besoins physiologiques et psychologiques des autres espèces SAUVAGES enfermées la plupart du temps dans des cages exigües et forcées à exécuter des tours contre nature en public ?

Plusieurs rapports et vidéos attestent des conditions de vie inacceptables pour ces animaux condamnés à être exploités comme des esclaves, bien souvent victimes de dressages violents (utilisation du feu, de piques ou de crochets, de coups) et de dommages psychologiques engendrés par la captivité.

Pensez-vous qu'un ours fasse du patin à glace, qu'un félin saute à travers un cercle de feu, ou toute autre aberration issue de l'imagination délirante de l'homme, sans qu'il n'y soit contraint par la peur de la punition, avili par la terreur de l'homme ?

Ainsi les associations rejettent de façon collective la proposition de Nelly Olin et demandent qu'un véritable dialogue soit établi entre tous les acteurs sur cette question et qu'à terme la France abandonne l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques.

A l'heure où des pays membres de l'Union Européenne comme le Danemark, la Finlande, la Grande-

Bretagne, l'Autriche, la Suède et la Norvège ont déjà voté des lois limitant ou interdisant complètement la présence des espèces sauvages dans leurs cirques, la France fait encore figure de " pays en voie développement " en matière de protection des espèces sauvages.

Le Président du Syndicat national du cirque affirme que les cirques sans animaux n'ont pas autant de spectateurs que les autres et que sans subventions ils disparaîtraient, laissant sous entendre qu'ils sont moins attractifs vis-à-vis du public. La raison n'est certainement pas à chercher dans la qualité du spectacle mais plutôt dans le fait que le public n'est pas encore assez informé de ce qu'il se passe dans l'envers du décor que les dirigeants de cirque cherchent à dissimuler derrière les lumières et les costumes ! Parce que si le public aime voir les animaux (raison pour laquelle les spectateurs privilégieraient les cirques avec animaux), il changerait d'avis quant au choix de leur spectacle si la vérité leur était révélée.

Et c'est précisément ce à quoi nous nous employons à faire au quotidien !

*Source : Fondation Brigitte Bardot*

## Un homme découpe les membres de son chien au sabre

Un homme comparait demain au Tribunal Correctionnel de Pontoise pour avoir sabré, à vif, les membres de son Dogue Argentin, argumentant que ce dernier lui avait grogné dessus. La Fondation Brigitte Bardot souhaite que ce type de comportement soit sévèrement puni et se porte donc partie civile afin de dénoncer ce geste impardonnable.

Le 27 juillet dernier, la Fondation Brigitte Bardot reçoit un appel anonyme dénonçant un acte de cruauté commis sur un chien dans la région de L'Isle Adam.

Le jour même, les policiers municipaux de L'Isle Adam découvrent un chien de type dogue argentin accroché à un arbre avec une laisse. L'animal est dans un état comateux et couvert de plaies béantes. Le vétérinaire appelé par les policiers, n'a pas d'autre choix que d'euthanasier l'animal. Selon son rapport, l'animal était encore vivant bien que les deux membres antérieurs étaient sectionnés à la hauteur du carpe du côté gauche et de l'humérus du côté droit. La chair de l'épaule était coupée à de très nombreuses reprises.

Le chien étant tatoué, le propriétaire est retrouvé puis mis en garde à vue. Il admet alors avoir « sabré » son chien car l'animal lui avait grogné dessus !

L'audience aura lieu demain, 14 mars, devant le Tribunal correctionnel de PONTOISE. Le prévenu est poursuivi pour acte de cruauté. Il risque jusqu'à 2 ans de prison et 30000 euros d'amende.

*Source : Fondation Brigitte Bardot*

## Commerce de l'ivoire : menace sur les éléphants

La Fondation Brigitte Bardot demande à la France de proposer le reclassement de toutes les populations d'éléphants d'Afrique en Annexe 1 afin d'interdire le commerce international de l'ivoire.

En 1989 a eu lieu la mémorable Conférence de Lausanne au cours de laquelle les éléphants d'Afrique ont été, pour la première fois, classés en Annexe 1 de la Convention de Washington assurant un répit d'une dizaine d'années.

En 1997, plusieurs décisions ont été prises concernant les éléphants lors de la dixième conférence de la CITES. En effet, les pays membres ont accepté de transférer les populations d'éléphants du Botswana, Namibie et Zimbabwe de l'annexe 1 (le plus haut niveau de protection pour la CITES) en annexe 2, qui autorise un commerce international selon un système de permis. Peu de temps après, c'est au tour de l'Afrique du Sud de formuler cette requête qui sera validée. Au départ la raison de ce déclassement était d'épuiser les stocks d'ivoire et particulièrement à destination du Japon.

Ainsi, actuellement, les populations d'éléphants du Botswana, de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud sont déclassées en Annexe 2. Or, rien qu'en

juillet 2005, pas moins de 5 tonnes d'ivoire ont été saisies à Taiwan, représentant la mort de 547 éléphants. Les douaniers ont déclaré que « la taille des défenses, encore ensanglantées, laissent à penser que des jeunes ont été massacrés ». Au cours des sept dernières années, 95 tonnes d'ivoire ont été saisies... ce qui représente plus de 15 000 éléphants abattus !

Cette ouverture du marché de l'ivoire encourage directement le braconnage et le massacre de milliers d'éléphants déjà fortement menacés d'extinction.

C'est pourquoi Brigitte Bardot est intervenue une première fois en 2005 auprès de Jacques Chirac et le ministre de l'Ecologie, Nelly Olin, mais aussi de tous les parlementaires français (sénateurs, députés et députés européens) afin que soit défendue la proposition de reclasser tous les éléphants en l'annexe 1 ce qui prohiberait leur commerce.

Une réponse affligeante mais peu surprenante de notre ministre de l'Ecologie Nelly Olin.

Malgré les nombreux soutiens reçus de la part des parlementaires français suite à l'appel de la FBB et de Brigitte Bardot, c'est le 26 février 2007 que nous recevons

la réponse plus que décevante de Nelly Olin, ministre de l'Ecologie.

Cette dernière non contente de ne pas soutenir un transfert des populations d'éléphants en Annexe I, s'oppose à la proposition présentée par le Kenya et le Mali d'instaurer un moratoire de 20 ans sur le commerce de l'ivoire. Pour Madame la ministre " le déclin des populations d'éléphants d'Afrique semble enrayé ", il ne lui semble donc pas " opportun " que la France " soutienne un moratoire sur le commerce de l'ivoire ".

La Fondation Brigitte Bardot est aussitôt intervenue auprès du Chef de l'Etat pour dénoncer la position de la France jugée doublement criminelle : " pour les éléphants toujours massacrés et pour les nombreux gardes qui tentent, trop souvent au péril de leur vie, de protéger avec courage ces symboles de sagesse. "

Autre sujet d'inquiétude pour les éléphants ; après le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe puis l'Afrique du Sud, la Tanzanie souhaite, à son tour, transférer ses populations d'éléphants de l'Annexe I à l'Annexe II pour faciliter la vente de l'ivoire...

*Source : Fondation Brigitte Bardot*

## 5% des éléphants africains massacrés en 2006 !

Face à la recrudescence des massacres d'éléphants d'Afrique, la Fondation 30 Millions d'Amis continue de réclamer l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. Une étude d'experts américains vient de révéler le rythme sans précédent du braconnage et la hausse du commerce illégal de l'ivoire qui menacent gravement la survie de cette espèce emblématique à moyen terme...

2006 pourrait être classée année noire pour les éléphants d'Afrique !

En un an, pas moins de 24 tonnes d'ivoire ont été saisies par les autorités policières au niveau international, principalement en provenance des pays d'Afrique australe. Selon une étude publiée récemment par l'Université de Washington (USA), ce chiffre représenterait 10% du commerce illégal total, soit 5% des 500 000 spécimens encore vivants sur le continent noir.

Cette recrudescence du braconnage atteint un rythme sans précédent qui met gravement en péril l'espèce toute entière ! Il est donc urgent que les pays membres de la CITES (Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages) renouvellent avec force leurs efforts pour agir efficacement contre ce drame, lors de la prochaine Conférence des Parties qui se tiendra à La Haye, du 3 au 15 juin 2007, en demandant le reclassement de toutes les populations d'éléphants d'Afrique en Annexe I (commerce international interdit)

Pour mémoire, en 1989, une profonde prise de conscience de l'opinion publique internationale avait permis d'enrayer leur déclin par un classement en Annexe I de la CITES. La demande d'ivoire cessa immédiatement, entraînant une chute

brutale des prix et en conséquence un déclin spectaculaire du braconnage. Hélas, tout le bénéfice de ces mesures fut anéanti en 1997 lorsque la CITES décida de déclasser les éléphants du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe (rejoints en 2000 par l'Afrique du Sud), et de les inscrire en son Annexe II (commerce international autorisé).

Depuis cette décision et la réouverture du commerce de l'ivoire limitée aux pays d'Afrique australe, le braconnage s'est intensifié de façon dramatique sur l'ensemble du continent africain.

Si le braconnage reprenait son rythme d'avant interdiction (90 000 bêtes tuées par an entre 1970 et 1989), tous les éléphants auront disparus d'ici 6 ans. Il ya 30 ans, ils étaient plus de 2 millions...

*Source : 30 Millions d'Amis*

## Le réchauffement climatique provoque la mort de milliers de bébés phoques : les experts réclament l'annulation de la chasse

Des milliers de « blanchons » sont vraisemblablement morts au Canada dans le Golfe du St. Laurent en raison de l'absence de banquise, nécessaire pour que les femelles puissent donner naissance et nourrir leurs petits. Les experts d'IFAW (Fonds international pour la protection des animaux - [www.ifaw.org](http://www.ifaw.org)) ont effectué des vols de surveillance quotidiens sur la région. Ils rapportent que tant la glace que les phoques sont presque totalement absents des eaux du Golfe du St. Laurent, où naissent chaque année des centaines de milliers de phoques.

"Les conditions sont cette année désastreuses. J'ai consacré six années à l'étude de cette région et je n'ai jamais rien vu de comparable à cela." a dit Sheryl Fink, chercheur à IFAW. "Il n'y a que de l'eau et presque aucun phoque. J'ai seulement vu une poignée de phoques adultes et quelques blanchons, là où normalement nous devrions en voir des milliers et des milliers."

Les conditions de la glace sont cette année parmi les plus mauvaises. Les scientifiques ont enregistré les conditions de la glace dans le Golfe du St Laurent et de Terre-neuve au cours des onze dernières années, neuf étaient en

dessous de la moyenne. En 2002, 75 % des blanchons nés dans le Golfe sont morts en raison du manque de glace avant même que la chasse n'ait commencé. Cette année, l'état de la glace semble être encore plus mauvais qu'en 2002 et les scientifiques d'IFAW estiment que la mortalité des bébés phoques sera extrêmement importante.

"Il est très probable que cette année nous pourrions avoir près de 100 % de mortalité de bébés phoques dans le Golfe du St Laurent en raison des mauvaises conditions de la glace causées par la hausse des températures," a dit le Docteur David Lavigne, conseiller scientifique d'IFAW, qui a récemment co-écrit un rapport sur l'impact du réchauffement climatique sur les phoques.

Les experts du Département Canadien des Pêches et Océans (DFO), qui contrôlent la population de phoques et prévoient les objectifs annuels de la chasse commerciale au Canada, ont également reconnu l'augmentation de la mortalité des bébés phoques cette année. C'est une des raisons qui explique que le gouvernement canadien n'a pas encore annoncé le total des captures autorisées (TAC) et la date de début officiel de la

chasse de cette année, qui pourrait commencer à tout moment.

"Il serait irresponsable de la part du gouvernement d'autoriser cette année la chasse, étant donné l'importante mortalité de bébés phoques qui est vraisemblablement en train de se produire," a dit Sheryl Fink. "Nous ne sommes pas capables de sauver ces phoques des effets du réchauffement climatique mais le gouvernement canadien peut sauver les survivants. Je veux seulement espérer qu'il prendra la juste décision et annulera la chasse."

Le gouvernement canadien a autorisé l'abattage de presque un million de phoques dans les trois dernières années. Les quotas du gouvernement ont chaque fois excédé le nombre de phoques qui peuvent sans risque être prélevés sur une population en baisse. L'année dernière, le TAC était de 335 000 phoques (très au-dessus du niveau jugé « durable » qui est évalué à 250 000) et le nombre total de phoques tués était de plus de 354 000 - soit 19 000 animaux de plus que le quota attribué. Sur les 354 000 phoques abattus l'an dernier, 98 % avaient moins de trois mois.

*Source : IFAW*

## La Chambre de la Commission adopte l'accord de la majorité sur la limitation de vente!

**G**AIA, Animaux en Péril, la Chaîne Bleue Mondiale, Veeweyde, Help Animals et 150 autres organisations de protection des animaux, des écoles de dressage canins, des experts en comportement canin et des vétérinaires se réjouissent tout comme la Société Royale Saint-Hubert du vote (avec 9 voix contre 4) de l'accord de la majorité sur la vente de chiens et de chats à la Commission de la Santé publique de la Chambre.

À partir du 1er janvier 2009, les chiens et les chats ne peuvent plus être détenus et exposés dans les magasins ou leurs dépendances. Chaque personne qui élève des chiens ou des chats sera soumis à la législation sur les agréments. De plus, un éleveur ne pourra vendre les chiens et

les chats en provenance d'un autre élevage que le sien que si ces animaux proviennent d'élevage agréés, qui répondent donc aux exigences de la législation belge. La vente à crédit est désormais également interdite. Le PS, le MR, le sp.a et Open VLD ont voté en faveur. Le CD&V et le Vlaams Belang ont voté contre. La proposition en question doit encore être votée en séance plénière avant de pouvoir être définitivement considéré comme une loi.

Le président de GAIA, Michel Vandebosch était présent au vote : « Bien que nous aurions préféré une interdiction de vente pure et simple, il faut reconnaître que l'accord qui vient d'être voté ce midi constitue une nette amélioration dans l'intérêt du bien-être animal et des consommateurs. Cette

mesure est nécessaire pour prévenir les achats impulsifs et irréfléchis d'animaux non-socialisés qui tombent gravement malade, risquent de mourir après quelques jours ou qui finissent par développer de graves troubles du comportement. Le problème des circuits parallèles d'éleveurs non-agrégés sera également réglé. Ce compromis réalisé par la majorité doit aussi juguler le flux massif et l'importation de chiot des Pays de l'Est qui sont élevés là-bas dans des conditions sanitaires désastreuses. » Selon ses propos tenus à la Commission de la chambre, le Ministre du bien-être animal Demotte soutient fermement l'accord.

*Source : GAIA*

## La disparition des forêts pèse sur le climat

La disparition progressive des forêts du globe se poursuit, avec de lourdes conséquences sur le climat. La déforestation occasionne un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit plus que le secteur des transports. Aussi le WWF exigera-t-il, à l'occasion de la Journée internationale de la forêt de demain, que la préservation des forêts soit davantage prise en compte dans les efforts internationaux pour la protection du climat.

Chaque année, ce sont 13 à 15 millions d'hectares de forêt tropicale qui sont abattus, soit plus de trois fois la surface de la Suisse. Aucun changement n'est en vue. Comme le montre une étude du WWF parue aujourd'hui, 645 millions d'hectares de forêts ont disparu depuis 1960, soit une surface équivalente à la moitié de l'Europe. Cette déforestation

libère des quantités phénoménales de gaz à effet de serre. C'est au Brésil et en Indonésie que la destruction des forêts tropicales progresse de la manière la plus alarmante. C'est pourquoi ces deux pays occupent respectivement la troisième et la quatrième places des émissions mondiales de gaz carbonique, juste derrière les Etats-Unis et la Chine.

«La dégradation croissante de l'état des forêts nous inquiète tout autant que la disparition des surfaces forestières», affirme Damian Oetli, expert au WWF. De précieuses forêts naturelles disparaissent, tandis que la surface des forêts de production et des plantations augmente. «Or, les plantations et les forêts artificielles emmagasinent moins de carbone que les forêts naturelles», poursuit Damian Oetli. C'est la raison pour laquelle la préservation des

dernières forêts naturelles doit être reconnue comme une contribution à la protection du climat, à l'instar de la reforestation.»

Le spécialiste puise de l'espoir dans les succès enregistrés par le WWF à ce jour (voir encadré): «Nous pouvons encore sauver les forêts tropicales les plus précieuses. Pour cela nous devons entreprendre les démarches nécessaires dès aujourd'hui, sans attendre.» Quelque 10% de toutes les forêts sont actuellement protégés dans le monde. Le label FSC pour une gestion forestière respectueuse de l'environnement et des règles sociales soutenu par le WWF prend également de l'importance: 85 millions d'hectares de forêts sont déjà certifiés FSC.

Source : WWF

## La légalisation du commerce de tigre en Chine le menace d'extinction

La levée de l'interdiction du commerce de tigre en Chine sonnera le glas pour cette espèce de félin fortement menacée. Voilà ce que conclut un rapport publié par TRAFFIC (le programme de surveillance du commerce d'animaux du WWF et de l'IUCN, l'Union mondiale pour la conservation de la Nature).

Les propriétaires d'élevage de tigres et les hommes d'affaires chinois impliqués dans leur commercialisation exercent des pressions grandissantes sur le gouvernement pour faire lever l'interdiction en vigueur depuis 1993. Ils exigent que le commerce national de produits issus de tigres élevés en captivité soit à nouveau autorisé. Les dernières études recensent 4000 tigres élevés dans des « fermes ». Les produits issus du tigre sont utilisés en médecine traditionnelle et dans la confection de vêtements.

"Permettre le commerce de produits issus de tigres, même nés en captivité, mènera inévitablement à une augmentation de la demande pour ce genre de produits, "déplore le Dr Susan Lieberman du Global Species Programme du WWF. "De plus, un marché légal en Chine risque d'engendrer l'augmentation du braconnage dans le reste de l'Asie et de créer un boulevard pour 'blanchir' les

tigres tués dans la nature, surtout si les produits issus de tigres sauvages ou d'élevage sont impossibles à distinguer sur le marché."

D'après le WWF et TRAFFIC, l'interdiction de ce commerce en Chine était essentielle pour empêcher l'extinction du tigre. Elle a permis de freiner la demande du plus grand consommateur mondial de produits issus du tigre. La Chine s'est montrée déterminée dans l'instauration de l'interdiction du commerce de tigre, elle a investi dans des campagnes d'éducation et dans la promotion de substituts efficaces à la médecine traditionnelle basée sur les produits issus du tigre. De plus, les contrevenants se sont vus sévèrement sanctionnés. Tous ces efforts ont permis d'éradiquer le marché intérieur de produits de tigre pour la médecine traditionnelle, comme le recommande la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'Extinction (CITES).

Malgré cela, une enquête de TRAFFIC montre que des produits issus du tigre sont encore vendus illégalement pour la médecine mais surtout pour leur peau. La demande de peaux de grands félins, symbole de reconnaissance, particulièrement dans la partie tibétaine

autonome de Chine, est en augmentation. 3% des Tibétains des villes les plus importantes achètent des vêtements en peaux de léopard ou de tigre même s'ils savent que c'est illégal.

"Le tigre subsiste aujourd'hui en grande partie grâce à l'action rapide et engagée de la Chine, "explique Steven Broad, Directeur exécutif de TRAFFIC. "Lever l'interdiction et autoriser le commerce de produits issus du tigre né en captivité réduira tous les efforts que la Chine a fourni pour sauvegarder les tigres sauvages à néant. Ce serait une catastrophe pour la conservation du félin."

Le WWF et TRAFFIC demandent au gouvernement chinois de maintenir son interdiction et de renforcer ses efforts pour faire respecter la loi contre le commerce illégal de tigre et autres grands félins d'Asie, particulièrement pour leur peau. Ils insistent également pour que la Chine impose un moratoire pour tous les tigres vivants et veillent à la destruction des stocks de carcasses de tigres. Les deux organisations veulent aussi augmenter la sensibilisation du public concernant l'interdiction actuelle.

Source : WWF

## Une mine d'or responsable de la pollution d'un écosystème au Honduras

La firme canadienne Goldcorp doit faire face à de sérieuses accusations en matière de violation du droit environnemental au Honduras, à tel point que les autorités envisagent une action en justice.

La firme qui exploite la plus grande mine d'or au Mexique, occupe aujourd'hui la troisième place mondiale des compagnies minières. Selon les ONG locales, une étude menée sur les villageois de San Ignacio dans la vallée de Siria, vivant à proximité de la mine d'or et d'argent, a révélé un taux anormal d'arsenic et de plomb dans le sang des personnes soumises aux tests. Cet élément vient s'ajouter au volumineux dossier constitué depuis 1999 par les opposants à la mine. La mine à ciel ouvert de San Martin au Honduras est responsable de la contamination des sources d'eau voisines, due à l'utilisation de solutions de cyanure, un produit toxique mortel couramment utilisé dans l'exploitation des mines d'or. Depuis 2001, la firme a déjà extrait 15 000 kg d'or, et les habitants de la vallée se plaignent régulièrement de la dégradation de leur santé.

Goldcorp et sa filiale Glamis possèdent également la mine de Marlin au Guatemala où des incidents entre

opposants et forces de l'ordre ont déjà fait deux victimes et de nombreux blessés. Un autre projet minier est en cours de création dans l'Etat de Zacatecas au Mexique.

Evidemment, les dirigeants de Goldcorp ont contesté les résultats des tests sanguins qui ont été envoyés à des experts en Colombie pour confirmation. Le ministère de l'environnement du Honduras attend l'avis des experts avant de prendre toute décision.

La firme Goldcorp nie toutes ces accusations et affirme avoir travaillé selon les standards nord américains. Dans le cas de la mine Marlin le vice-président de Goldcorp précise même que les tests ayant démontré la pollution de la rivière Tzalà ont été réfutés et que les communautés locales ont voté en faveur de la mine. Cependant, les représentants des communautés voisines du site minier affirment ne pas avoir été consultés préalablement à l'exploitation des mines. Près de 60% des compagnies minières qui opèrent dans le monde sont canadiennes. Les profits générés sont évalués à plus de 40 milliards de dollars par an, ce qui représente 4% du PIB du Canada. La représentante de la coalition des associations de protection de l'environnement et de défense des droits de l'homme déclare qu'une large majorité

des citoyens canadiens ignorent les agissements des compagnies minières en Amérique du sud, le sujet étant très peu relayé par les médias.

Cependant, des changements sont tout de même perceptibles depuis peu de temps au sein des médias, depuis qu'en 2006, des forums publics ont permis à des citoyens d'Amérique Latine, affectés par les exploitations des mines, du pétrole et du gaz, de venir témoigner. Selon les activistes, les firmes canadiennes profitent du laxisme des autorités locales pour négliger certains aspects environnementaux de l'exploitation des mines. Mais le gouvernement canadien est en train d'examiner le rapport officiel concernant les opérations du secteur minier hors du Canada. Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre les ONG, les compagnies minières et les représentants du gouvernement canadien et cette démarche n'a aucun précédent dans toute l'histoire du Canada. Les ONG espèrent que ce rapport, dont le contenu n'a pas été révélé, permettra d'apporter des améliorations notables sur les mesures et critères nécessaires à la préservation de l'environnement.

*Source : Tierramérica*

## Une première en Inde, des éléphants sont relâchés dans la nature

IFAW et son partenaire WTI (Wildlife Trust of India), viennent d'annoncer que six éléphanteaux avaient été remis en liberté avec succès dans le Parc national de Manas en Inde.

Ces éléphanteaux, qui ont été élevés au Center for Wildlife Rehabilitation and Conservation (CWRC), en Inde, ont été transportés du Parc national Kaziranga au Parc national Manas, à 450 kilomètres de là.

A Manas, une fois familiarisés avec la région, les éléphants seront réintégrés dans un troupeau sauvage. C'est la première fois que des éléphants ont été réhabilités et remis en liberté en Inde. Le Sri Lanka et le Kenya sont les seuls autres pays qui ont réussi à relâcher dans la nature des éléphants élevés par l'homme.

"Les éléphants pourront se déplacer plus librement dans la jungle pendant la journée, sous la surveillance d'un gardien," a déclaré le Dr N.V.K. Ashraf, Directeur du Secours aux animaux sauvages de WTI. "La nuit, pour plus de sécurité, ils seront abrités dans un enclos construit dans une zone d'environ un hectare."

Les éléphants ont été transportés vers une région de Manas dénommée Doimari, un habitat idéal pour les éléphants, située à bonne distance des habitations humaines les plus proches. Cette région constitue l'habitat forestier continu (non fragmenté) le plus étendu du nord-est de l'Inde ; elle s'étend de l'état indien d'Assam jusqu'au Bhoutan.

"Les six éléphants sont équipés d'un

collier émetteur afin de pouvoir les surveiller après leur remise en liberté. En cas de problème, nous pouvons les retrouver et les secourir," explique le Dr. Bhaskar Choudhry, vétérinaire de WTI spécialiste des animaux sauvages.

Les six éléphants, qui ont entre deux ans et demie et six ans, ont été élevés au centre de réhabilitation (CWRC) de Kaziranga. Ces jeunes éléphanteaux ont été secourus dans différentes régions d'Assam et ils sont au centre depuis un à cinq ans. Le CWRC est le premier centre indien de réhabilitation multi-espèces. Il a été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre WTI, IFAW et l'Assam Forestry Department

*Source : IFAW*

## IFAW soutient la décision des Japonais de renoncer à la chasse à la baleine pour cette saison

IFAW (le Fonds International pour la protection des animaux - [www.ifaw.org](http://www.ifaw.org)) soutient la décision prise par le gouvernement japonais d'abandonner la chasse à la baleine pour cette saison.

"IFAW continuera de s'opposer à la pêche à la baleine pratiquée par le Japon dans le Sanctuaire Austral et à ses efforts internationaux d'étendre la pêche commerciale à la baleine, mais nos pensées et nos prières vont aujourd'hui à Kazutaka Makita, décédé, il était membre de l'équipage du navire usine Nisshin Maru, endommagé par un incendie la semaine passée." a dit Patrick Ramage, le Directeur du programme Baleine d'IFAW. "IFAW présente à sa famille ses plus sincères condoléances."

Patrick Ramage, qui se rendra à Tokyo à la mi-mars pour rencontrer les représentants du gouvernement japonais, des scientifiques et des organisations non gouvernementales a poursuivi : "Espérons qu'à la suite de cette tragédie, le Gouvernement du Japon fera une pause et réfléchira sur les énormes dépenses induites par cet abattage insensé et réévaluera son approche sur la question de la pêche à la baleine."

La flotte japonaise de pêche à la baleine est composée de six bateaux, largement subventionnés par le Gouvernement japonais. Elle est partie pour sa saison de chasse 2006/07 le 15 novembre 2006. Elle était dans le Sanctuaire Austral pour chasser plus de 900 baleines quand le feu s'est déclaré à bord de son navire

usine le Nisshin Maru. C'est la seconde fois qu'un baleinier japonais prend feu dans le Sanctuaire Austral, pouvant provoquer des dégâts environnementaux considérables, en plus des risques humains.

Rappelons que la pêche commerciale à la baleine a été interdite en 1986 par la Commission baleinière internationale (CBI). Les Japonais continuent néanmoins à chasser les baleines pour des raisons « scientifiques » comme l'autorise le moratoire de la CBI. Les experts d'IFAW ont montré que l'ont peut étudier les baleines au 21e siècle sans avoir à les tuer.

*Source : IFAW*

## IFAW au secours des animaux victimes des inondations en Indonésie

Après avoir enduré les pires inondations de son histoire, Djakarta s'active aujourd'hui pour se relever de cette catastrophe. Les inondations ont commencé début février et ont couvert jusqu'à 80% de la capitale indonésienne. Des milliers de personnes ont fui la montée des eaux et de nombreux animaux ont été livrés à eux-mêmes.

En réaction à cette catastrophe, IFAW (le Fonds international pour la protection des animaux - [www.ifaw.org](http://www.ifaw.org)) et CARE (Center for Animal Rescue and Education) ont mobilisé une équipe destinée à sauver les animaux domestiques qui ont été abandonnés et à fournir les soins vétérinaires les plus élémentaires aux animaux qui ont survécu aux inondations.

L'équipe d'IFAW est arrivée à Jakarta le

2 mars et s'est jointe à l'équipe de sauvetage de CARE. Celle-ci avait déjà dressé un bilan de la situation et était intervenue en urgence auprès des animaux dans les communautés touchées depuis la deuxième semaine de février. IFAW et CARE sortent tous les jours sur le terrain pour nourrir et s'occuper d'un grand nombre d'animaux. Les nombreux chats qui vivent en Indonésie ont été laissés sans nourriture, déshydratés, et beaucoup souffrent de parasites. L'équipe d'IFAW et CARE nourrit les chats et chiens errants, vermifuge les animaux présentant des symptômes, distribue des brochures d'information et stérilise un certain nombre de chats.

« La zone touchée est si étendue qu'une grande partie de nos journées est consacrée à aller d'un site de secours à

un autre, » explique la responsable des secours d'IFAW, Jennifer Miller.

« Le principal objectif est de soutenir les animaux jusqu'à ce que les populations locales victimes des inondations puissent prendre le relais » ajoute Dick Green, Responsable de l'équipe d'intervention d'urgence d'IFAW.

Alors même que l'équipe poursuivait ses efforts à Djakarta, un séisme d'une magnitude de 6,3 a frappé l'île de Sumatra, à l'Ouest de l'Indonésie, provoquant des dégâts importants. Les membres de l'équipe d'IFAW et CARE évaluent la situation actuelle et préparent de nouvelles interventions sur les zones touchées.

*Source : IFAW*

## Les rivières partout dans le monde en manque d'eau

Nos plus importantes sources d'eau douce, les fleuves et rivières des 5 continents, s'épuisent; avec pour conséquences d'importants risques de pénurie. Une mauvaise gestion et une protection insuffisante des milieux naturels mèneront à la limitation des ressources en eau. A terme, la Belgique

en souffrira également. Mais tout comme les autres pays, elle peut aussi faire partie de la solution.

Dans le rapport intitulé World's Top 10 Rivers at Risk, publié à la veille de la journée mondiale de l'eau du 22 mars, le WWF établit un top 10 des fleuves les

plus menacés. Ils s'épuisent suite au réchauffement climatique, à la pollution et à la construction de digues et barrages.

*Source : WWF*

## Création du Parc Amazonien de Guyane : une avancée importante dans la protection des forêts tropicales

Le WWF se réjouit de la création du Parc Amazonien de Guyane car il formera, avec les aires protégées adjacentes du Brésil, comme le parc des Tumucumaque, la plus grande zone de forêt tropicale protégée au monde soit plus de 12 millions d'hectares en superficie. Le parc, en lui-même, comporte une zone cœur de près de 2 millions d'hectares et une zone de libre adhésion de 1,3 millions d'hectares.

La protection du patrimoine naturel du parc, mondialement reconnu, et l'accompagnement d'un développement respectueux des modes de vie des communautés locales seront deux enjeux du projet qui devront rassembler les acteurs guyanais. La mise en réseau et la création de vastes zones protégées sont un point essentiel pour la conservation des milieux rares, le maintien de processus écologiques et la survie à long terme d'espèces ayant besoin de grands territoires, comme le jaguar (*Panthera onca*) ou encore l'aigle harpie (*Harpia harpyja*).

Peu après les conclusions alarmistes du GIEC (le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), la création d'un Parc Amazonien de Guyane apparaît comme une avancée déterminante pour la lutte contre la déforestation, l'un des principaux facteurs du réchauffement climatique planétaire. « L'aboutissement de ce projet constitue une satisfaction

pour l'ensemble du réseau WWF qui accompagne ce projet depuis plus de 15 ans. Néanmoins, l'absence d'extension du cœur de Parc aux zones de vie des populations autochtones du Sud Ouest de la Guyane constitue une faiblesse notable », souligne Serge Orru, directeur général du WWF-France.

Cependant, il est impératif que la création de ce parc soit accompagnée d'un renforcement de la lutte contre l'orpaillage illégal.

En Guyane, la filière aurifère légale emploie 400 personnes déclarées mais elle a un fort impact sur l'environnement et la santé des autochtones. En effet, l'orpaillage est une opération composée de plusieurs étapes qui nuisent gravement à l'environnement. Tout d'abord la déforestation du site à exploiter, puis l'ouverture d'une « barranque » qui est une fosse creusée dans l'argile, enfin l'exploitation du gisement et le traitement de l'or. Toutes ces étapes dégradent la nature notamment par l'utilisation de mercure, pourtant interdite depuis janvier 2006, l'érosion des sols et l'asphyxie des rivières.

Cependant, l'orpaillage illégal est le plus dangereux car ce dernier utilise systématiquement du mercure et toute l'exploitation de l'or se fait sans aucun respect des normes environnementales. Il fait venir des clandestins

majoritairement brésiliens, entre 6 000 et 20 000, qui vivent dans des conditions d'hygiène, de travail et de sécurité extrêmement précaires, exploités pas des patrons peu scrupuleux. Au-delà des dégâts sanitaires (contamination au mercure) et des atteintes portées à l'environnement, l'exploitation clandestine s'accompagne d'une série de trafics (vols, braquages, meurtres, prostitution,...).

« La création du Parc Amazonien représente un engagement fort pour la conservation à long terme du massif forestier de Guyane. Toutefois, malgré les efforts déjà déployés, la situation sur le terrain reste alarmante », souligne Laurent Kelle, responsable du bureau WWF en Guyane. « C'est par une coopération forte avec le Brésil et le Suriname que l'on parviendra à lutter efficacement contre l'exploitation illégale de l'or et, à terme, à optimiser la gestion de ce grand réseau d'aires protégées ».

A travers son programme pan-amazonien d'aires protégées (ARPA), le WWF appuiera l'ensemble des acteurs pour que ce nouveau Parc Amazonien associe les populations résidentes et contribue rapidement à l'amélioration des conditions de vie des communautés concernées.

*Source : WWF*

## La panthère nébuleuse de Bornéo, une nouvelle espèce de félins

Les scientifiques ont découvert que la panthère nébuleuse peuplant les îles de Bornéo et de Sumatra est en fait une toute nouvelle espèce de félin. Cet animal secret de la forêt tropicale a jusqu'à présent été considéré comme étant de la même espèce que les panthères peuplant le sud-est du continent asiatique. De récentes recherches d'ADN ont permis de découvrir que la panthère nébuleuse de Bornéo diffère autant de son homologue asiatique qu'un lion d'un jaguar.

Les chercheurs du Cancer National Institute des Etats-unis expliquent que

les différences entre les panthères nébuleuses de Bornéo et celles du continent sont comparables aux différences que l'on peut trouver entre deux autres grandes espèces de félin comme le lion, le tigre, le léopard, le jaguar ou la panthère des neiges.

"Les résultats des recherches génétiques indiquent clairement que les panthères nébuleuses de Bornéo devraient être considérées comme une espèce à part," commente le Dr Stephen O'Brien, Head of the Laboratory of Genomic Diversity, au Cancer National Institute. "Les tests ADN ont permis de déceler non moins de

40 différences entre les deux espèces." Pour vous donner une échelle de comparaison, les lions et les léopards possèdent 56 différences.

Les résultats de l'étude génétique proviennent de différentes observations sur les variations géographiques au sein des panthères nébuleuses. Ces observations sont basées principalement sur la comparaison des motifs et des couleurs de nombreuses peaux conservées dans les musées ou les collections.

*Source : IFAW*

La page "Associations" laisse provisoirement la place à une page "Politique" afin de vous informer les intentions des 12 candidats à l'élection présidentielle en matière de protection animale et d'écologie.

A cet effet, l'ensemble des douze candidats ont été contactés afin de leur demander : Qu'est ce qu'ils comptaient faire en matière de protection animale et d'écologie ?

Le questionnaire initialement préparé n'a pas été envoyé à la dernière minute. Je préférerais en effet ne pas leur "mâcher le travail" en proposant des questions toutes faites où on n'aurait obtenu que des réponses très courtes sans intérêt. Par conséquent, on leur posant cette simple question, nous sommes donc capable de leur connaissance du sujet, des thématiques qu'ils vont aborder et de la manière dont ils vont le faire. Cela me semble plus intéressant, plus instructif.

Leur réponse vous sera copier coller ici **dans l'ordre d'arrivée**. Nous commençons donc lors de cette newsletter avec les réponses du Front National et de l'UDF. Les autres candidats n'ayant toujours pas répondu à ce jour (une relance va être envoyé).

## Front National (FN)

Bonjour,

Merci de votre courriel. Permettez-moi de vous exposer notre position sur la protection des animaux. Elle occupe une place importante dans notre programme car elle est liée au respect de la vie qui est au fondement de notre programme.

La société industrielle a le tort de mépriser la vie animale. Les scandales font souvent la une de la presse : les animaux sont transportés dans des conditions atroces, meurent de froid, de chaleur ou de soif, entreposés comme des objets. Bloqués par des grèves, ils étouffent dans des véhicules laissés en plein soleil. Ils ne peuvent pas se coucher par manque de place. Epouvantés, épuisés par des voyages interminables sur des milliers de kilomètres (comme ces chevaux importés vivants de Pologne avant d'être abattus), ils sont laissés sans air, sans nourriture, apeurés, souvent blessés ou malades. On connaît aussi les inacceptables conditions d'exploitation des élevages industriels : les volailles élevées en batteries disposent d'un espace grand comme une boîte à chaussures et s'automutilent ou se dévorent entre elles. Les bovins et les porcs sont élevés dès leur naissance dans des box étroits, d'où ils ne sortiront que pour aller à l'abattoir. Ce mépris de la vie animale n'est qu'un aspect particulier du mépris général de la vie qui s'est notamment manifesté lors de l'épidémie de fièvre aphteuse de 2001.

L'État tolère la mise à mort, dans des conditions illégales, barbares et contraires à l'hygiène publique, de milliers de bêtes à l'occasion de fêtes religieuses étrangères à nos traditions. Quant aux traitements que l'on fait supporter aux animaux de laboratoires,

ils sont trop souvent dépourvus de toute utilité scientifique.

Face à toutes ces dérives, il est temps de revenir aux principes de l'ordre naturel. Les animaux sont des êtres vivants. En tant que tels, quelle que soit la fin de leur existence, ils doivent être protégés des mauvais traitements et des souffrances inutiles, ne serait-ce que dans l'intérêt des hommes. Les animaux devant servir à la consommation alimentaire ne fourniront en effet une nourriture de qualité qu'en ayant reçu durant leur existence des conditions de vie décentes. C'est ce principe de bon sens qui a d'ailleurs conduit à la création en France du label bio. Le respect de l'harmonie naturelle s'impose donc.

En ce qui concerne la maltraitance des animaux de compagnie, elle reflète les malaises d'une société anonyme indifférente à la souffrance d'autrui, voir de la perversité de individus qui la composent. L'observation de l'ordre naturel implique de respecter les animaux et de leur éviter toute souffrance chaque fois que possible. Des campagnes de stérilisation des animaux errants en surnombre seront organisées. Les sanctions prévues seront renforcées, et des peines sévères de prison ferme pourront être prononcées à l'encontre des auteurs d'abandons ou de mauvais traitements ; le commerce illicite d'espèces protégées sera réprimé. Les refuges seront aidés grâce à une taxe sur l'importation des animaux exotiques. Les abattages dits "rituels", se feront en conformité avec la réglementation sanitaire française en vigueur.

Enfin, en ce qui concerne la vivisection, l'expérimentation animale est parfois nécessaire, souvent évitable, toujours

améliorable. Elle sera très strictement limitée par la loi et la nécessaire déontologie de la recherche. Des méthodes de substitution existent (cultures cellulaires par exemple) qui sont souvent plus fiables que les expérimentations animales (tel produit inoffensif pour le chien peut parfaitement être toxique pour l'homme). Elles doivent être perfectionnées et généralisées.

Vous trouverez notre programme de campagne complet sur [www.lepen2007.fr/pdf/Programmejmlp2007.pdf](http://www.lepen2007.fr/pdf/Programmejmlp2007.pdf). Tous les discours de Jean-Marie Le Pen depuis septembre sont sur [www.frontnational.com/doc\\_programme.php](http://www.frontnational.com/doc_programme.php). Vous pouvez vous renseigner sur le Front National et discuter avec nos sympathisants internautes sur [www.forumpatriote.com](http://www.forumpatriote.com) et [www.veritesurlefn.org](http://www.veritesurlefn.org).

Voici les dates et lieux de nos prochains grands meetings de campagne :

- **Toulouse** le dimanche 25 mars ;
- **Paris** le dimanche 15 avril ;
- **Nice** le jeudi 19 avril
- Sans oublier notre traditionnel **rassemblement du 1<sup>er</sup> mai à Paris**, durant l'entre-deux tours.

Jean-Marie Le Pen reviendra lors de ces meetings sur notre programme et sur le déroulement de notre campagne. Rejoignez-nous !

Vous priant de croire en nos sentiments distingués, je vous présente, au nom du Front National et de son Président Jean-Marie Le Pen, nos sincères salutations.

Alexis Dangrel  
Pôle de communication

## Union pour la Démocratie Française (UDF)

Cher Monsieur Berger,

François Bayrou vous remercie d'avoir pris la peine de lui adresser votre message.

Croyez qu'il regrette de ne pas pouvoir vous répondre lui-même, les mails affluent par milliers et il lui est impossible désormais de vous écrire personnellement, cependant il nous charge de vous remercier pour vos encouragements et votre soutien.

La condition et les droits des animaux en France est une question à laquelle Monsieur Bayrou est très sensible et il est convaincu de la nécessité d'assurer

une réelle application des accords européens et internationaux concernant le traitement des animaux. L'importance donnée au respect des conditions de vie des animaux de compagnie, comme des animaux sauvages, des animaux de laboratoire ou des animaux d'élevage est un bon indicateur du degré de civilisation d'une société.

La réflexion sur la place des animaux dans le droit français est singulièrement défailante. Pour François Bayrou, la prise en considération de leur spécificité et le renforcement de leur statut « d'être sensible » est un devoir pour la société.

Enfin, concernant le sujet de l'écologie, le sujet étant vaste, je ne peux que vous

inciter à consulter la page dédiée à ce sujet sur le site de François Bayrou : <http://www.bayrou.fr/propositions/pacte-ecologique.html>

et à lire la conférence de presse qu'il a donné sur ce sujet :

[http://www.bayrou.fr/media/conference\\_presse/conference-pacte-hulot-241106.html](http://www.bayrou.fr/media/conference_presse/conference-pacte-hulot-241106.html)

Merci encore à vous,  
Bien cordialement,  
Matthieu Broussois

Equipe de campagne de François Bayrou